

notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce trentième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
DU } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

(L. S.)

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de

Toronto, qui devait commencer et être tenue le huitième jour du mois de mai prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de notre parlement provincial se trouve prorogée au huitième jour de mai prochain, néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau, à mardi, le quatorzième jour de mai prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus et obligés de paraître le dit huitième jour de mai prochain, et nous voulons qu'en conséquence, vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard ; vous commandant, et par ces présentes enjoignant chacun de vous et tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en notre dite cité de *Toronto*, mardi, le quatorzième jour de mai prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de DIEU, en notre dit parlement provincial, pourront, par le conseil commun de notre dite province, être ordonnées.

Proclamation
du 6 avril,
convoquant le
parlement pour
le 14 mai 1850.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique-Britannique* du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce sixième jour d'avril, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne, la treizième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.